DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 mai 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4151-2021.
Cause tarifaire 2021-2022 d'Énergir.
Demande de délai pour le dépôt de la demande de renseignements no.1 à Énergir de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* demandent respectueusement la permission de pouvoir déposer **demain le 22 juin 2021 à midi** leur demande de renseignements no.1 à Énergir au présent dossier.

Ce délai est rendu nécessaire car, malgré tous nos efforts, il ne nous sera pas possible de les déposer aujourd'hui, dans le contexte où le soussigné a dû, de façon imprévue, déposer deux lettres commentant des communications d'Hydro-Québec et d'autres participants dans un autre dossier, en plus d'avoir à tenir des consultations avec son équipe sur le dépôt d'une preuve dans un autre dossier due pour mercredi. De plus, le soussigné doit préparer avec un collègue et prendre part à une conférence de gestion aujourd'hui dans un dossier de la Cour supérieure du district de Québec dont la date vient d'être fixée il y a quelques jours par le juge. Aujourd'hui est également la date où le soussigné doit déposer un mémoire sur le fond du dossier *Hydro-Québec* c. *Régie de l'énergie*, CSM 500-17-113361-201, dont l'échéance dépendait du dépôt préalable du mémoire d'une autre partie lequel a été logé plus tard que la date initialement prévue.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).